Ministère de la Justice Canada

2020-2021

Plan ministériel

L'honorable David Lametti, c.p., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Canada

L’information contenue dans cette publication ou ce produit peut être reproduite en totalité ou en partie et par n’importe quel moyen, pour des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, à moins d’indication contraire.

Nous vous demandons :

de faire preuve de diligence raisonnable pour vous assurer de l’exactitude du matériel reproduit;

d’indiquer à la fois le titre complet du matériel reproduit, ainsi que son auteur;

d’indiquer que la reproduction est une copie d’un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que ladite reproduction n’a pas été effectuée en collaboration avec le gouvernement du Canada ou avec son approbation.

Il est interdit de reproduire et de distribuer ce document à des fins commerciales, sauf avec l’autorisation écrite du ministère de la Justice Canada. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Web du ministère de la Justice Canada à l’adresse www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2020

ISSN 2371-6916

N° cat. : J1-18F-PDF

Table des matières

De la part du ministre 1
Aperçu de nos plans..... 3
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques 7
Services juridiques 7
Support au système de justice 15
Résultats prévus pour les services internes 27
Dépenses et ressources humaines 31
Dépenses prévues 31
Ressources humaines prévues 34
Budget des dépenses par crédit voté 35
État des résultats condensés prospectifs 35
Renseignements ministériels 37
Profil organisationnel 37
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités 37
Contexte opérationnel..... 37
Cadre de présentation de rapports..... 38
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes..... 39
Tableaux de renseignements supplémentaires..... 39
Dépenses fiscales fédérales 39
Coordonnées de l'organisation..... 39
Annexe: Définitions 41
Notes en fin d'ouvrage 45

De la part du ministre

Je suis heureux de vous présenter le Plan ministériel 2020-2021 du ministère de la Justice.

Notre ministère a un solide mandat pour la prochaine année, qui s'inspire de l'évolution rapide du monde qui nous entoure, tant au Canada qu'à l'étranger. À mesure que la société évolue, notre système de justice réagit et se modernise pour que les Canadiens puissent faire confiance à leurs institutions gouvernementales et à leur système de justice. Le Plan ministériel 2020-2021 établit la voie à suivre pour orienter nos efforts en vue d'atteindre ces objectifs importants.

Au cours du prochain exercice, le ministère de la Justice Canada poursuivra ses efforts pour rendre notre système de justice plus efficace et accessible pour tous les Canadiens, en particulier les plus vulnérables. C'est sur ce fondement que repose la promesse du Canada en tant que pays où tous et toutes jouissent d'un droit égal aux protections de la loi. Ces principes guideront notre travail et les importantes étapes que nous franchissons avec nos partenaires gouvernementaux en ce qui concerne les enjeux sociaux qui ont une incidence directe sur la vie de millions de Canadiens. Je pense ici entre autres choses au droit de choisir l'aide médicale à mourir, à la justice et aux droits autochtones, au contrôle des armes à feu, à la communauté LGBTQ2S, ainsi qu'aux droits liés à la protection des renseignements personnels.

Notamment, le Ministère travaille en étroite collaboration avec Santé Canada pour diriger un processus inclusif d'examen du cadre canadien d'aide médicale à mourir, en réponse à la décision rendue par la Cour supérieure du Québec en septembre 2019. À cette fin, en janvier 2020, nous avons consulté les Canadiens, les provinces, les territoires et les principaux intervenants pour s'assurer que notre cadre juridique témoigne des points de vue des Canadiens sur cette question complexe et profondément personnelle. Cela demeure une priorité essentielle pour l'année à venir.

L'élan donné pour faire progresser la réconciliation et établir une relation renouvelée entre les peuples autochtones et non autochtones est un autre changement clé observé dans la société canadienne. Le ministère de la Justice Canada participe à un certain nombre d'initiatives importantes qui contribuent à faire progresser ce processus. En 2020-2021, nous travaillerons avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada sur des questions cruciales, comme la mobilisation des groupes autochtones au sujet de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par le biais du codéveloppement et du dépôt de dispositions législatives à cet égard. Ce processus comprend également des réponses aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, ainsi qu'un soutien constant à la réponse du gouvernement aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le ministère de la Justice Canada mettra également l'accent sur la modernisation des politiques et des lois désuètes qui ne reflètent plus le Canada inclusif et ouvert que nous bâtissons ensemble. À cette fin, nous appuierons des mesures législatives visant à interdire la thérapie de

conversion — une pratique déphasée par rapport à un Canada moderne qui accepte toutes les personnes, peu importe leur identité ou leur orientation. Nous contribuerons à faire progresser la Charte numérique du Canada en élaborant des outils et des stratégies pour assurer la sécurité en ligne des Canadiens et de leurs renseignements personnels, et nous prendrons des mesures pour lutter contre le crime et les discours haineux en ligne.

Les travaux se poursuivront également en vue de réduire les délais judiciaires, et d'offrir un soutien juridique accru aux survivantes d'agressions sexuelles et de violence conjugale. Nous allons de l'avant avec des mesures législatives pour veiller à ce que les juges participent à la formation au sujet des lois sur les agressions sexuelles, ce qui améliorerait la confiance du public et des survivantes d'agressions sexuelles. Dans le cadre des modifications à la *Loi sur le ministère de la Justice* qui sont entrées en vigueur en décembre 2019, des énoncés concernant la *Charte* seront déposés pour tous les nouveaux projets de loi fédéraux afin d'informer le débat parlementaire et public et de contribuer à accroître la sensibilisation et la compréhension de la *Charte*. De plus, dans le cadre de notre engagement à adopter les recommandations de l'Examen des rôles de ministre de la Justice et de procureur général du Canada (rapport McLellan), nous déterminerons des occasions d'informer les Canadiens et les parlementaires du double rôle unique du ministre de la Justice et du procureur général du Canada.

Dans le cadre de toutes ces mesures, nous mettrons l'accent sur la promotion de l'accès à la justice en fournissant des résultats réels pour les Canadiens et en réalisant des améliorations continues au système de justice. En tant que ministre de la Justice et procureur général du Canada, j'encourage les Canadiens à lire ce Plan ministériel 2020-2021 et à découvrir ce que nous faisons pour respecter les engagements du mandat. Je suis parfaitement confiant que le Ministère continuera de servir tous les Canadiens de façon ouverte et transparente, en les aidant à mieux comprendre leur système de justice et à lui faire davantage confiance.

L'honorable David Lametti, c.p., c.r., député
Ministre la Justice et procureur général du Canada

Aperçu de nos plans

Créé en 1868, le ministère de la Justice Canada (le Ministère) appuie le double rôle du ministre de la Justice et procureur général du Canada. En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le ministre est le conseiller juridique du Cabinet et veille à ce que l'administration des affaires publiques soit conforme à la loi. Le ministre de la Justice est responsable des questions liées à l'administration de la justice qui relèvent de la compétence fédérale et assume cette responsabilité en élaborant des politiques, des lois et des programmes pour renforcer le cadre national.

En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le procureur général du Canada est le conseiller juridique en chef de la Couronne. Le procureur général fournit des services juridiques au gouvernement et à ses ministères et organismes. Ces services comprennent la prestation de conseils juridiques, la conduite de litiges et la rédaction de lois et de règlements. Le procureur général supervise également les poursuites fédérales dans le cadre de la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*. Le procureur général représente la Couronne et non les ministères ou organismes individuels. Par conséquent, le procureur général cherche à protéger les intérêts de l'ensemble du gouvernement lorsqu'il fournit des conseils juridiques et mène des litiges.

Dans ses responsabilités essentielles qui consistent à fournir des services juridiques et à appuyer le système de justice, le Ministère soutient une vaste gamme d'initiatives gouvernementales ainsi que les engagements pris dans la lettre de mandat du ministre.

Le Ministère prend en considération différents facteurs cruciaux pour assurer une politique publique rigoureuse et fondée sur les données probantes ainsi qu'une gouvernance efficace. Parmi ces considérations figurent l'analyse des risques juridiques, l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)[i], des questions touchant la protection de la vie privée, des implications des traités modernes et des évaluations environnementales stratégiques

Le texte qui suit fournit un aperçu des principales priorités du Ministère en 2020-2021 en ce qui concerne chacune de ses responsabilités essentielles ainsi que ses services internes.

Services juridiques

Le Ministère appuiera la mise en œuvre de nombreuses priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques intégrés de grande qualité, plus précisément des services de consultation juridique, de contentieux, de politiques juridiques et de rédaction législative.

Les principales mesures :

- Appuyer l'élaboration d'une proposition visant à mettre sur pied une Commission indépendante d'examen des affaires pénales afin de garantir que les demandes présentées par des personnes susceptibles d'avoir été condamnées à tort soient examinées indépendamment de l'intérêt des services de police et des services des poursuites qui ont participé au premier procès.
- Appuyer le gouvernement à remplir son engagement d'interdire la thérapie de conversion.

- Continuer d'appliquer la Directive du procureur général du Canada sur les litiges mettant en cause les peuples autochtones[ii], qui établit les lignes directrices que les avocats plaidants doivent suivre dans le contexte des litiges civils concernant l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*[iii] et les obligations de la Couronne à l'égard des peuples autochtones.
- Initier, avec l'appui de la ministre de la Santé, un processus immédiat et inclusif permettant de travailler avec les provinces et les territoires en vue de répondre à la récente décision judiciaire portant sur le cadre applicable en matière de l'aide médicale à mourir.
- Collaborer avec le ministère de la Sécurité publique et d'autres organismes à la mise en œuvre de mesures visant à réduire les crimes liés aux armes à feu.

Support au système de justice

Le Ministère joue un rôle essentiel afin d'assurer un système de justice équitable, pertinent et accessible.

Les principales mesures :

- Faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)[iv] en élaborant conjointement une loi et en poursuivant la négociation des ententes sur l'administration de la justice avec les collectivités autochtones conformément aux recommandations énoncées dans les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- Participer à l'élaboration du plan d'action national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées en améliorant l'accès à des services et à des mesures de soutien qui sont adaptés à la culture et qui tiennent compte des traumatismes pour les membres de la famille des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées en mettant en place l'initiative nationale de l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles.
- Promouvoir l'utilisation accrue des processus de justice réparatrice.
- Fournir des fonds aux provinces, aux territoires et aux organismes pour les aider à offrir des services de vulgarisation et d'information juridiques au public et des services de conseils juridiques aux personnes victimes de harcèlement en milieu de travail.
- Fournir des fonds pour soutenir la viabilité à long terme du programme d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, compte tenu du nombre élevé de demandeurs d'asile.
- Élaborer des propositions de réforme du système canadien de gouvernance et de discipline judiciaire pour la formation obligatoire des juges sur les agressions sexuelles et sur les préjugés inconscients et les compétences culturelles, et pour les nouveaux juges des cours supérieures afin de réduire les retards dans l'ensemble du système judiciaire.
- Identifier les occasions d'aider les Canadiens et les parlementaires à mieux comprendre le double rôle unique du ministre de la Justice et du procureur général du Canada.

Services internes

Le Ministère favorisera l'excellence juridique et opérationnelle en ciblant de façon stratégique l'effectif, l'innovation et la collaboration, ainsi que les opérations ouvertes et responsables du Ministère.

Les principales mesures :

- Promouvoir les approches et les stratégies numériques pour la communication de renseignements et la collaboration, notamment en communiquant sur de multiples plateformes, dans le but de faire participer les Canadiens aux conversations sur les priorités en matière de justice.
- Réduire au minimum les répercussions de la mise en œuvre de la transformation de l'administration de la paye pour les employés du ministère de la Justice Canada.
- Soutenir la communauté juridique du Ministère et l'aider à mettre davantage l'accent sur l'excellence professionnelle en offrant notamment une formation et l'introduction d'un programme de perfectionnement pour les avocats débutants.
- Mettre en œuvre un système de gestion de la santé et de la sécurité psychologiques et le plan d'action pour un espace de travail sécuritaire, ce qui comprend la création d'un bureau de l'ombudsman.

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus du Ministère de la Justice Canada, consulter la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques » du présent rapport.

Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques

Cette section contient des renseignements détaillés sur les ressources et les résultats prévus du Ministère pour chacune de ses responsabilités essentielles. Elle contient également des renseignements sur les principaux risques liés à l'atteinte de ces résultats.

Services juridiques

Description

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada fournit des services juridiques au gouvernement fédéral et à ses ministères et organismes. Le ministre veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. Il est également responsable de l'examen de l'ensemble des projets de loi et des règlements du gouvernement pour en assurer la conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés* (la Charte)[v]. De plus, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs généraux des ministères sur toutes les questions de droit et de diriger tous les procès pour les ministères et organismes fédéraux liés aux sujets portant sur des matières de compétence fédérale.

Faits saillants de la planification

Le travail juridique devient de plus en plus complexe et multidimensionnel, et la pratique du droit dynamique et en constante évolution. De plus, les exigences liées aux services juridiques peuvent évoluer en fonction des priorités précises des ministères clients et des risques divers auxquels ils font face en ce qui concerne la mise en œuvre de ces priorités. Par conséquent, le Ministère continuera de miser sur la collaboration et la planification conjointe avec les ministères clients pour assurer sa prestation de services juridiques efficaces et viables sur le plan financier.

En tant que fournisseur de services juridiques et législatifs au gouvernement du Canada, le Ministère a adopté une approche axée sur le client pour améliorer ses partenariats stratégiques. Cette approche collaborative améliorée consiste à aider les clients à trouver des solutions qui profiteront aux Canadiens.

Le Ministère continuera de protéger les droits des Canadiens et de veiller au respect de la Charte[vi]. Les principes directeurs de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)[vii] seront toujours appliqués dans tous les travaux du Ministère dans la prestation de services juridiques à d'autres ministères clients et dans la formulation de conseils au Cabinet.

Le Ministère continuera de faire progresser la stratégie de règlement des litiges du gouvernement du Canada qui est conforme aux Principes guidant le procureur général du Canada dans les litiges fondés sur la *Charte*[viii] et à la Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuple autochtones[ix]. Pour répondre à l'augmentation des recours collectifs intentés contre le gouvernement, le Ministère continuera de tirer parti de l'expertise

existante en matière de recours collectifs et de développer les talents nationaux émergents tout en gérant les recours collectifs à l'échelle nationale.

Principaux risques

À mesure que les pratiques juridiques et les priorités des clients évoluent, la capacité du Ministère de fournir des services juridiques efficaces et viables sur le plan financier risque d'être compromise dans certains domaines, notamment celui des services spécialisés.

Pour atténuer ce risque, le Ministère continue de collaborer avec les ministères clients, notamment en participant à des processus de planification conjoints afin de répondre aux priorités du gouvernement. Le Ministère collaborera également avec les ministères clients pour établir la priorité des demandes et favorisera l'utilisation des outils existants afin de s'assurer que les services juridiques sont fournis au bon moment.

1. Résultat clé: Services juridiques de grande qualité

En 2020-2021, le Ministère fournira des services de consultation, de contentieux et de rédaction législative de grande qualité pour donner suite aux priorités liées à l'engagement du gouvernement du Canada de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones au moyen d'une relation renouvelée de nation à nation, des Inuits et de la Couronne et des relations de gouvernement à gouvernement ainsi qu'aux affaires sociales, internationales, économiques et gouvernementales.

1.1 Favoriser la réconciliation

Le Ministère fournira des services juridiques intégrés et des conseils en matière de politiques juridiques aux ministères et organismes fédéraux afin de faire progresser de nombreuses initiatives prioritaires du programme de réconciliation du gouvernement. Pour ce faire, le Ministère prendra les mesures suivantes :

- Faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)[x] en élaborant conjointement une loi avec les collectivités autochtones.
- Veiller au respect des Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones[xi] lors de la prestation des services juridiques en offrant des séances de formation sur les principes et les compétences culturelles aux employés du Ministère.
- Appuyer les exigences de mise en œuvre liées aux peuples autochtones et aux connaissances autochtones pour l'évaluation d'impact des projets désignés en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*[xii].
- Réviser la *Loi sur la protection des renseignements personnels*[xiii] ainsi que l'engagement pris auprès des peuples autochtones. Cela comprendra la réalisation de consultations publiques pour donner suite à la séance de consultation technique préliminaire qui a été menée auprès des spécialistes de la modernisation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au cours de l'été et de l'automne 2019.
- Continuer à mener des litiges conformément à la Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuple autochtones[xiv] et favoriser, dans le mesure du possible, le règlement et les possibilités de limiter les litiges.

- Fournir des conseils pour faire avancer l'objectif du gouvernement de trouver un règlement global, juste et équitable afin d'indemniser les individus et les communautés des Premières Nations touchés négativement par les politiques relatives à l'enfance et à la famille et de résoudre cette affaire en dehors des tribunaux.
- Défendre la constitutionnalité de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*[xv], qui affirme le droit les peuples autochtones de déterminer leurs lois, politiques et pratiques en matière de services à l'enfance et à la famille autochtones.

Le Ministère fournira des conseils juridiques et en politiques juridiques à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et à Services aux Autochtones Canada sur de nombreuses questions liées au développement économique qui touchent les peuples autochtones en prenant les mesures suivantes :

- Procéder à une réforme des lois et des politiques régissant les services offerts aux enfants et aux familles autochtones.
- Soutenir l'élimination de tous les avis d'eau potable à long terme dans les réserves d'ici le printemps 2021.
- Continuer à mettre en œuvre le principe de Jordan[xvi], qui constitue un engagement du gouvernement de veiller à ce que les enfants des Premières Nations aient accès aux services et au soutien en matière de santé, de services sociaux et d'éducation dont ils ont besoin au moment opportun.
- Soutenir la tenue des tables de discussions sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination[xvii] en explorant de nouvelles idées et de nouvelles façons de conclure des ententes qui reconnaîtront les droits des groupes autochtones et feront progresser leur vision de l'autodétermination.
- Faire progresser la mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de réconciliation des droits pour les négociations de traités en Colombie-Britannique en appuyant et en permettant des approches de négociation des traités, accords et autres arrangements constructifs entre le Canada, la Colombie-Britannique et les nations autochtones participantes de la Colombie-Britannique.
- Travailler avec les Premières Nations à la révision des politiques fédérales sur les ajouts aux réserves afin de les aligner sur la nouvelle *Loi sur l'ajout de terres aux réserves et la création de réserves*[xviii] qui est entrée en vigueur en août 2019.
- Continuer de travailler avec les Premières Nations sur le processus, les politiques et les réformes législatives du processus de Politique revendications particulières,[xix] y compris l'exploration d'options pour accroître l'indépendance du processus.
- Établir une nouvelle relation financière entre le Canada et les Premières Nations.

1.2 Affaires sociales

Dans le domaine des affaires sociales, le Ministère fournira des services juridiques afin d'aider :

- le gouvernement à remplir son engagement d'interdire la thérapie de conversion, qui vise à modifier l'orientation sexuelle d'une personne pour qu'elle devienne hétérosexuelle ou son identité de genre pour qu'elle devienne cisgenre (personne dont l'identité du genre correspond à son sexe assigné à la naissance);

- le gouvernement dans la résolution de litiges en lien avec le harcèlement sexuel, les voies de fait et inconduites, le harcèlement fondé sur le sexe ou l'orientation sexuelle sur les lieux de travail pour faire avancer l'objectif du gouvernement d'un changement de culture réel et durable;
- Patrimoine canadien et d'autres ministères à préparer des réponses au discours haineux et de harcèlement en ligne et aux problèmes liés aux autres préjudices en ligne comme la radicalisation, l'incitation à la violence, l'exploitation des enfants et la création ou la diffusion de propagande terroriste;
- Patrimoine canadien à réviser la *Loi sur les langues officielles*[xx] afin de mieux répondre aux attentes des Canadiens, de relever de nouveaux défis et de confirmer l'importance de la dualité linguistique du Canada;
- Santé Canada par la prestation de conseils juridiques y compris la rédaction et révision de toute loi qui sera éventuellement adoptée en réponse à la décision rendue dans l'affaire *Truchon c. Procureur général du Canada*[xxi], dans laquelle la Cour a conclu que les dispositions du *Code criminel*[xxii] concernant l'aide médicale à mourir étaient inconstitutionnelles;
- Santé Canada à renforcer le régime d'assurance-maladie et à renouveler les accords en matière de santé conclus avec les provinces dans leurs domaines prioritaires, ainsi qu'à mettre en œuvre un régime national universel d'assurance-médicaments;
- Santé Canada à élaborer et à rédiger des règlements sur le vapotage;
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada et d'autres ministères à élaborer une réglementation sur les droits à la vie privée en ligne;
- les ministères clients à mettre en œuvre les modifications qui ont été apportées à la *Loi sur l'accès à l'information*[xxiii] par suite du projet de loi C-58;
- Sécurité publique Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Gendarmerie royale du Canada à mettre en place des mesures visant à réduire les crimes liés aux armes à feu et à prévenir l'accès illicite aux armes à feu. Le Ministère aidera aussi le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada à imposer une interdiction de posséder une arme à feu de type militaire en mettant en place un programme d'amnistie et de rachat;
- Sécurité publique Canada et Service correctionnel Canada à mettre en application la *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi*[xxiv] (ancien projet de loi C-83), qui met en place un nouveau modèle d'interventions correctionnelles pour éliminer l'isolement, renforcer la gouvernance des soins de santé, mieux soutenir les victimes dans le système de justice pénale et répondre aux besoins précis des délinquants autochtones;
- Sécurité publique Canada et des organismes connexes par suite de l'adoption de la *Loi concernant des questions de sécurité nationale*[xxv] (ancien projet de loi C-59), qui prévoit des mesures visant à renforcer le cadre de sécurité nationale du Canada dans le but d'assurer la sécurité des Canadiens et le respect des droits et libertés protégés par la Charte[xxvi] et des valeurs de notre société libre et démocratique;
- Transports Canada, Ressources naturelles Canada, Environnement et Changement climatique Canada et Pêches et Océans Canada à mettre en œuvre et à développer le Plan de protection des océans et à protéger le littoral canadien et les espèces marines en péril;
- Environnement et Changement climatique Canada et Pêches et Océans Canada à réviser la *Loi sur les espèces en péril*[xxvii];

1.3 Affaires internationales

Dans le domaine des affaires internationales, le Ministère fournira des services juridiques afin d'appuyer :

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada relativement au Programme d'octroi de l'asile au Canada, ce qui comprend la modernisation de l'Entente sur les tiers pays sûrs;
- Affaires mondiales Canada et d'autres ministères et organismes à ratifier et à mettre en œuvre l'Accord Canada-États-Unis-Mexique[xxviii] (anciennement l'ALENA), incluant la rédaction de règlements, le soutien pour l'adoption de lois et leur mise en vigueur et la prestation de services de consultation connexes;
- Les ministères fédéraux suite à l'accident mortel du vol PS752 d'Ukrainian International Airlines, y compris l'appui qu'ils apportent aux familles des victimes.
- Affaires mondiales Canada à trouver des solutions pour éliminer ou réduire les effets causés par l'obstruction continue déployée par les États-Unis contre le système de règlement des différends à l'Organisation mondiale du commerce[xxix].

1.4 Affaires économiques

Dans le domaine des affaires économiques, le Ministère fournira des services juridiques afin d'aider :

- l'Agence du revenu du Canada à remplir son engagement visant à lutter contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et le blanchiment d'argent;
- l'Agence du revenu du Canada à assurer l'équité et l'intégrité du système fiscal;
- le ministère des Finances Canada en fournissant des services de consultation juridique eu égard à l'abordabilité des logements, aux soins de santé et au traitement fiscal;
- les fonctionnaires de l'administration fédérale à établir et à mettre en œuvre le budget fédéral de 2020;
- le ministère des Finances Canada et Environnement et Changement climatique Canada à mettre en place leur initiative de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à fixer le prix du carbone et à accroître la résilience aux changements climatiques. Le Ministère continuera à défendre devant les tribunaux la constitutionalité de la *Loi sur la tarification de la pollution par les gaz à effet de serre*[xxx];
- le Canada à faire progresser l'élaboration de grands projets de ressources, comme le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones et d'autres partenaires.
- les efforts de réforme de la réglementation du Canada pour améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes et la transparence, tout en tirant parti de l'harmonisation, en maintenant des normes de sécurité élevées et en réduisant le fardeau administratif.

1.5 Affaires gouvernementales

Le Ministère fournira des services juridiques de grande qualité afin de soutenir les mesures efficaces que prend le gouvernement du Canada en mettant l'accent sur les éléments suivants :

- adopter une approche horizontale pangouvernementale et établir des partenariats stratégiques dans les litiges qui peuvent avoir une incidence sur les ministères, les groupes autochtones, les provinces, les territoires, l'industrie et d'autres intervenants;
- harmoniser et améliorer la capacité et l'expertise des ressources afin de répondre à la hausse de la demande de services juridiques.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor à mettre en œuvre la *Loi sur l'équité salariale*[xxxi], qui a récemment été adoptée, au sein de la fonction publique.

Résultats prévus pour les services légaux

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2016-2017	Résultat réel 2017-2018	Résultat réel 2018-2019
Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité	La cote moyenne de la satisfaction des clients de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour l'ensemble de la qualité des services juridiques	8 ou plus	Mars 2020	Consultation: 8,5 Contentieux: 8,3[1] Rédaction législative: S/O Rédaction réglementaire: S/O[2]	Consultation: 8,8 Contentieux: 8,5 Rédaction législative: 8,6 Rédaction réglementaire: 7,9[3]	Consultation: 8,6 Contentieux: 8,4 Rédaction législative: 8,6 Rédaction réglementaire: 8,0[4]
	La cote moyenne de la satisfaction des clients de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour le rendement des services juridiques selon les normes de service pour la prestation de services juridiques au gouvernement	8 ou plus	Mars 2020	Réactivité/ accessibilité:8,7 Utilité: 8,4 Rapidité: 8,2[5]	Réactivité/ accessibilité:8,9 Utilité: 8,6 Rapidité: 8,5[6]	Réactivité/ accessibilité: 8,8 Utilité: 8,5 Rapidité: 8,3[7]
	Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice et de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus et réglés)	75% ou plus	Mars 2021	80%	79%	80%

1 Les résultats présentés tiennent compte de la rétroaction provisoire recueillie pendant le cycle III de l'Enquête sur la satisfaction des clients des services juridiques (2016-2017, 2017-2018, et 2018-19). Le rapport du Ministère sera achevé en 2019-2020.
2 Il n'y a pas suffisamment de répondants pour faire rapport des résultats liés à ce service.
3 Voir note 1.
4 Voir note 1.
5 Voir note 1.
6 Voir note 1.
7 Voir note 1.

Ressources financières budgétaires prévues pour les services légaux

Dépenses budgétaires 2020-2021 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
210 473 297	210 473 297	213 543 076	214 065 266

Remarque : Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[xxxii].

Ressources humaines prévues pour les services juridiques

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
3 275	3 276	3 278

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC.[xxxiii]

Support au système de justice

Description

Le Ministère joue un rôle essentiel afin d'assurer un système de justice canadien juste, pertinent et accessible. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre une vaste gamme d'intervenants, dont le Parlement, le pouvoir judiciaire, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, et d'intervenants non gouvernementaux et, en fin de compte, tous les Canadiens.

Faits saillants de la planification

Le Ministère élabore et coordonne l'ensemble des réformes législatives, des options stratégiques et des initiatives fédérales en matière de justice, et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la détermination de la peine, la procédure pénale, la justice pénale pour les jeunes et la justice pour les victimes d'actes criminels), le droit de la famille et des enfants (y compris le mariage et le divorce), l'accès au système de justice, le bijuridisme, les droits de la personne, la protection des renseignements personnels, l'accès à l'information, les langues officielles et la justice pour les Autochtones.

Dans le cadre de la responsabilité essentielle liée au support du système de justice, le Ministère s'efforce d'atteindre les trois principaux résultats suivants :

1. Les lois et les politiques respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada.
2. Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions.
3. Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

Afin d'atteindre ces résultats, le Ministère doit demeurer prêt à composer avec la rapidité avec laquelle de nouveaux enjeux stratégiques surviennent ou évoluent. En plus de cette complexité, la nature variée des enjeux et le caractère du système de justice canadien à plusieurs niveaux exigent la participation et la collaboration de nombreux partenaires et intervenants.

Principaux risques

Le Ministère pourrait ne pas être en mesure de donner suite aux futures priorités stratégiques de façon adéquate et opportune, et il se pourrait que les relations du Ministère avec les partenaires et intervenants essentiels du système de justice s'affaiblissent si elles ne sont pas entretenues activement. Pour atténuer ces risques, le Ministère continuera de suivre les nouvelles tendances afin d'éclairer sa planification prospective et de maintenir la capacité d'adaptation de ses politiques et programmes.

1. Résultat : Les lois et politiques respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada

Le Ministère maintient son engagement à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations et les collectivités autochtones, les autres pays, les organisations nationales et internationales ainsi que des intervenants de plus en plus diversifiés. Ces efforts seront axés sur la détermination de nouveaux enjeux, l'élaboration de diverses options (y compris des mesures stratégiques, législatives et opérationnelles) et la mise en œuvre de réformes afin d'améliorer les systèmes de justice pénale et familiale et le système de justice pour adolescents et de gagner la confiance du public.

Plus précisément, le Ministère examinera les réformes apportées au système de justice pénale et à la détermination de la peine dans le but d'assurer la sécurité des Canadiens, et il continuera de prendre des mesures pour éliminer la surreprésentation des groupes vulnérables dans le système, dont les peuples autochtones et les personnes atteintes d'une maladie mentale ou d'un trouble lié à l'utilisation d'une substance. Ces efforts permettront d'améliorer les données et les mesures relatives au système de justice pénale qui seront utilisées pour préparer le nouveau Rapport sur l'état du système de justice pénale[xxxiv] et le Tableau de bord[xxxv], qui contiendront des renseignements faciles d'accès pour les Canadiens en ce qui concerne le rendement du système de justice pénale. Le but du Rapport sur l'état du système de justice pénale et du Tableau de bord est :

- d'insister sur l'importance d'avoir les bonnes données lorsqu'il faut prendre des décisions qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la vie des Canadiens;
- d'améliorer la reddition de comptes et la transparence auprès des Canadiens en ce qui concerne le système de justice pénale;
- de promouvoir un gouvernement ouvert en facilitant l'accès aux renseignements sur le système de justice pénale;
- de cerner les lacunes dans les données qui limitent la capacité de surveiller le rendement du système de justice pénale;
- de répondre à l'appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada pour surveiller et évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale, et en faire rapport.

Le Ministère travaillera également en collaboration avec des partenaires provinciaux et territoriaux pour assurer la pleine mise en œuvre de la *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*[xxxvi] (ancien projet de loi C-75), qui vise à réduire les délais et la surreprésentation des Autochtones et des populations vulnérables dans le système de justice pénale. Ces modifications consistent à moderniser et à simplifier le régime de mise en liberté sous caution, à améliorer l'approche à l'égard des infractions mineures commises contre l'administration de la justice, à restreindre le recours aux enquêtes préliminaires, à reclassifier certaines infractions, à renforcer les outils de gestion d'instance, à favoriser les comparutions à distance, à améliorer le processus de sélection des jurys, à améliorer les mesures prises pour lutter contre la violence conjugale, et à rétablir l'imposition de la suramende compensatoire.

Dans le domaine du droit familial, le Ministère continuera de déployer des efforts pour assurer la pleine mise en œuvre de la *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*[xxxvii] (ancien projet de loi C-78), qui permet de mieux adapter les lois fédérales en matière familiale aux besoins des familles canadiennes. Ces efforts consistent à modifier sept règlements en vigueur et à créer deux nouveaux règlements qui tiennent compte des modifications énoncées dans le projet de loi, à mettre à jour les documents existants d'information et de vulgarisation juridiques afin d'expliquer les modifications aux familles canadiennes, et à élaborer des modules de formation et des présentations pour les professionnels du droit.

Avec l'appui de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada le Ministère dirigera l'élaboration conjointe de lois avec les peuples autochtones pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA)[xxxviii]. Le Ministère continuera de travailler en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, des organisations autochtones nationales et d'autres intervenants pour donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada[xxxix] et les appels de la Commission d'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées en ce qui concerne le mandat du Ministère.

Comme première étape vers la réalisation de notre engagement à adopter les recommandations du rapport McLellan[xl], le Ministère travaillera à identifier les occasions où il pourra aider les Canadiens et les parlementaires à mieux comprendre le double rôle unique du ministre de la Justice et du procureur général du Canada.

Enfin, dans le but d'accroître la transparence, la responsabilisation et la diversité dans le processus de nomination des juges des cours supérieures, le Ministère envisagera de prendre d'autres mesures pour perfectionner et renforcer le processus de nomination des juges des cours supérieures. Le Ministère élaborera également des propositions de réforme du système canadien de gouvernance et de discipline judiciaires; pour la formation obligatoire des juges sur les agressions sexuelles et sur les préjugés inconscients et les compétences culturelles; et pour les nouveaux juges des cours supérieures afin de réduire les retards dans l'ensemble du système judiciaire.

Résultats prévus pour le support au système de justice

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada	La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit	Top 10%	Mars 2021	10.6%[8] (12/113)	8.0%[9] (9/113)	7.1%[10] (9/126)
	Pourcentage des Canadiens qui pense que le système de justice pénale est a) juste et b) accessible	À déterminer[11]	À déterminer	Non disponible	Non disponible	57% des Canadiens sont modérément convaincus à convaincus que le système de justice pénale est juste 62% des Canadiens sont modérément convaincus à convaincus que le système de justice pénale est accessible[12]
	Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada	À déterminer[13]	À déterminer	Non disponible	Non disponible	Cours d'appel provinciales et territoriales: 56 Appels à la Cour suprême du Canada : 5

8 World Justice Project Rule of Law 2016, https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/RoLI_Final-Digital_0.pdf
9 World Justice Project Rule of Law Index, 2017-18 https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2018-June-Online-Edition_0.pdf
10 World Justice Project Rule of Law Index 2019, https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2019-Single%20Page%20View-Reduced_0.pdf
11 Examen en cours de l'établissement de la cible.
12 Sondage national sur la justice de 2018, Rapport final, http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/justice_canada/2019/061-18-f/rapport.pdf
13 Examen en cours de l'indicateur de rendement.

2. Résultat : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions

Pour appuyer d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions, le Ministère financera l'offre de services et de programmes par le biais du Programme de financement des services de justice pour les jeunes[xli], du Fonds du système de justice pour les jeunes[xlii], du Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation[xliii], du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie[xliv] et du Programme de justice autochtone[xlv].

Plus précisément, le Ministère établira et renforcera des partenariats avec d'autres ministères fédéraux pour mieux déterminer les interventions en matière de politiques et de programmes se rapportant aux programmes de déjudiciarisation pour les jeunes à risque. La déjudiciarisation consiste à tenir un accusé responsable autrement que par un procès. Au nombre des options possibles de la déjudiciarisation figurent le service communautaire, la médiation et l'aiguillage vers des programmes spécialisés de counselling et de traitement. Les programmes de déjudiciarisation constituent une meilleure solution que les tribunaux pour les adolescents qui auraient commis une infraction.

Au moyen du Programme de justice autochtone, le Ministère financera les programmes de justice communautaires autochtones qui fournissent des approches culturellement adaptées de justice réparatrice en vue de remédier au problème de surreprésentation des Autochtones en tant que contrevenants, victimes et accusés. Ces programmes sont dirigés et conçus par la collectivité et tiennent compte de la culture, des valeurs et des besoins particuliers en matière de justice dans les collectivités où ils sont offerts. Il s'agit là d'une contribution à l'engagement du gouvernement de renouveler sa relation avec les Autochtones en se fondant sur les droits, la reconnaissance, le respect et la coopération.

Enfin, le Ministère évaluera le cadre actuel de détermination de la peine, y compris son objectif fondamental, les objectifs et principes directeurs, afin de déterminer les réformes qui garantissent la sécurité publique et prévoient un régime de détermination de la peine qui est juste, équitable et qui promeut la règle de droit. L'examen devrait permettre d'établir des propositions de réforme qui contribueront à assurer la sécurité publique et la responsabilisation du délinquant ainsi qu'à promouvoir la confiance du public dans le système de justice pénale.

Résultats prévus pour le support au système de justice

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions	Nombre et type de programmes/processus de justice réparatrice offerts	Maintenir le niveau de référence à 448 ou plus	Mars 2021	Non disponible	Non disponible	448 programmes de justice réparatrice [14]
	Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes/processus de justice réparatrice offerts[15]	À déterminer	À déterminer	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre/pourcentage de peines d'emprisonnement	Peine d'emprisonnement 35%	Mars 2025	38%	38%	Non disponible [16]
	Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé	90% ou plus	Mars 2022	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées	85% ou plus	Mars 2021	87%[17]	87%	Non disponible [18]
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation	100%	Mars 2021	100%	100%	100%

[14] Les données sont auto-rapportées du répertoire de la justice réparatrice, https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jr-rj/rch-sch.aspx
[15] L'indicateur de rendement en cours d'examen en raison du manque de données.
[16] Les plus récentes données publiées par Statistique Canada sont pour les années 2017-2018.
[17] Rajusté compte tenu des données actualisées.
[18] Voir note 16.

3. Résultat: Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés permettant un système équitable, opportun et accessible

Au moyen du Programme d'aide juridique[xlvi] (sous représentation juridique), le Ministère fournira des fonds sous forme de contribution aux gouvernements provinciaux pour la prestation de services d'aide juridique aux personnes défavorisées sur le plan économique.

Le ministère continuera également de financer des programmes comme le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (APA)[xlvii] et les Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires[xlviii] avec le programme des Territoires (PT). Le programme APA veille à ce que les Autochtones qui ont des démêlés avec le système de justice pénale obtiennent un traitement équitable, juste et culturellement adapté. Les PT appuient la prestation de services d'aide juridique (au pénal et au civil), de services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones ainsi que de services de vulgarisation et d'information juridiques dans les territoires.

Le Programme juridique de partenariats et d'innovation[xlix] financera des activités qui répondent efficacement aux conditions changeantes qui influent sur la politique canadienne en matière de justice. Cela comprendra notamment des activités qui soutiennent la revitalisation des lois autochtones et des activités liées à la mise en œuvre de l'appel à l'action 50 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action[l].

À l'échelle fédérale, le Ministère fera la promotion d'initiatives en matière de politiques et de programmes par le biais de l'Évaluation de la stratégie fédérale d'aide aux victimes[li], qui reconnaissent et appuient les droits des victimes d'actes criminels, y compris la mise en œuvre de la *Charte canadienne des droits des victimes*[lii]. Le Ministère continuera de financer et d'appuyer les Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles[liii] afin de veiller à ce que les membres des familles des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées aient accès à tous les renseignements accessibles sur leurs êtres chers ainsi que l'accès à des services et à un soutien adaptés à la culture et tenant compte des traumatismes. Le Ministère élaborera des politiques et fournira un financement accru et continue pour répondre aux besoins particuliers des victimes d'actes criminels vulnérables, notamment les victimes de la traite de personnes, les victimes d'agressions sexuelles et les enfants victimes. Ce financement permettra de combler les lacunes dans les services offerts aux groupes vulnérables relevés afin de mieux appuyer la Stratégie fédérale d'aide aux victimes dont l'objectif est de donner aux victimes une voix plus forte au sein du système de justice pénale et du système correctionnel fédéral.

Le Ministère contribuera au financement pour la prestation de services de vulgarisation et d'information juridiques ainsi que pour des conseils juridiques fournis aux personnes ayant été victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail. Dans les projets entrepris dans le cadre de cette initiative, on mettra en œuvre une approche fondée sur l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+)[liv] afin de prendre en compte des facteurs intersectionnels pertinents, tels que l'appartenance ethnique, la situation socioéconomique, la sexualité, l'âge, l'invalidité, la langue et le statut d'immigrant pour régler des cas de plaintes de harcèlement sexuel en milieu de travail.

En outre, le Ministère participera à l'élaboration d'un plan d'action national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées pour faire suite aux recommandations formulées dans le Rapport final de l'Enquête nationale[lv]. Le Ministère explorera et négociera des accords novateurs d'administration de la justice avec les communautés autochtones.

Le Ministère poursuivra ses activités d'appui aux familles qui vivent une séparation ou un divorce au moyen du Fonds canadien de justice familiale[lvi]. On retrouve parmi les programmes et les services offerts des renseignements sur la conclusion d'ententes sur les responsabilités parentales, la détermination de la pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint et la promotion du respect des ententes et des ordonnances.

Le budget de 2019 proposait d'accorder au Ministère 21,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de l'exercice 2020-2021, pour appuyer les modifications législatives visant à améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles dans le système de justice familiale. Ainsi, toutes les Canadiennes et tous les Canadiens pourraient demander le divorce dans la langue officielle de leur choix. Le Ministère continuera de collaborer avec les provinces et les territoires pour la mise en œuvre de nouvelles dispositions linguistiques dans la *Loi sur le divorce*[lvii] afin de promouvoir l'accès à la justice dans les deux langues officielles dans les instances judiciaires ainsi que dans les services de justice à la famille, tels que les programmes d'information des parents et la médiation.

Enfin, le Ministère accordera un financement aux provinces, aux territoires et aux municipalités par l'intermédiaire du *Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions*[lviii], afin de veiller à ce que les droits linguistiques soient respectés relativement à la délivrance et au traitement des procès-verbaux de contravention aux lois fédérales.

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels[lix], qui exerce ses activités de façon indépendante du gouvernement fédéral, fournira des services directs d'information, d'aiguillage et d'examen des plaintes à ses clients principaux, notamment les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes de services d'aide aux victimes et d'autres intervenants.

Résultats prévus pour le support au système de justice

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultat réels 2018-2019
Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés permettant un système équitable, opportun et accessible	Pourcentage des fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales	100%	Mars 2021	98%	98%	98%
	Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » de l'utilité de l'information fournie	80% ou plus	Mars 2023	Non disponible[19]	95%	Non Disponible [20]
	Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles	1 000 000 ou plus	Mars 2021	925 123[21]	993 971[22]	Non disponible [23]
	Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées	270 000 ou plus	Mars 2021	276 936[24]	266 263[25]	Non disponible [26]
	Pourcentage des demandes ou des plaintes des clients du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite	100%	Mars 2021	Non disponible Nouvel indicateur	Non Disponible Nouvel indicateur	100%

19 L'enquête auprès des clients du programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones n'est réalisée que tous les cinq ans dans le cadre des évaluations du programme. La prochaine évaluation est prévue pour 2022-2023.
20 Voir note 19.
21 Aide juridique au Canada, 2016-17, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/index.html
22 Aide juridique au Canada, 2017-18, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/1718/index.html
23 A paraître dans le rapport annuel de l'Aide juridique au Canada, 2018-2019.
24 Aide juridique au Canada, 2016-17, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/index.html
25 Aide juridique au Canada, 2017-18, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/1718/index.html
26 À paraître dans le rapport annuel de l'Aide juridique au Canada 2018-2019.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

En tant que signataire du Programme 2030 des Nations Unies et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD)[lx], le gouvernement du Canada est déterminé à respecter sa vision fondamentale de « Ne laisser personne derrière ». L'ODD 16 revêt une importance particulière : il appelle à l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives qui assurent l'accès de tous à la justice et qui sont fondées sur le respect du principe de la primauté du droit. Le ministère est chargé de promouvoir l'ODD 16.

Le nouveau Secrétariat de l'accès à la Justice du Ministère permettra de renforcer le rôle de chef de file du Ministère de la Justice pour promouvoir l'ODD 16 et servira de point de convergence des efforts déployés par le gouvernement pour favoriser l'accès de tous à la Justice, sur la scène nationale et internationale, au moyen de partenariats constitués avec les acteurs du gouvernement et de la société civile, au Canada et à l'étranger. Il s'agira notamment de collaborer avec des partenaires pour promouvoir l'inclusion d'un indicateur de justice civile permettant d'apprécier les progrès réalisés relativement à l'ODD 16 et d'appuyer le lancement de l'Enquête nationale sur les problèmes juridiques. Dans le but de favoriser une plus grande collaboration, le Ministère sera le champion et le promoteur du thème de l'accès à la justice et d'autres thèmes connexes à l'ODD 16 de façon plus générale entre les partenaires et les intervenants clés, y compris dans les contextes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et au moyen de discussions au niveau ministériel et sous-ministériel.

Le Ministère appuiera également la promotion de l'ensemble du Programme 2030, y compris l'ODD 5 (Égalité entre les sexes), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 10 (Inégalités réduites) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

Expérimentation

Le Ministère innovera et mettra à l'essai des améliorations dans la conception et la prestation des programmes. De plus, le Ministère explorera les possibilités d'utiliser les technologies émergentes pour fournir des services juridiques, comme l'utilisation possible de l'intelligence artificielle et des outils pour gérer les preuves documentaires.

Le Ministère cherche des moyens d'améliorer la prestation des services juridiques en envisageant l'adoption de nouvelles technologies novatrices. Le Ministère continuera également de mettre à l'essai et d'adopter de nouveaux outils électroniques pour soutenir la gestion des litiges et des preuves. Ces outils devraient permettre de générer de nouvelles idées sur la prestation des services juridiques (notamment les services de détermination, de préservation et de collecte de la preuve).

Le Ministère examinera des options de financement social, un outil qui vise à mobiliser des capitaux privés pour le bien public, à l'appui des efforts déployés par le Ministère pour transformer le système de justice pénale. Cela découle d'une reconnaissance de ce que les problèmes auxquels le système de justice pénale est confronté exigent une approche axée sur l'ensemble de la société qui porte sur des partenariats entre le système de justice pénale, d'autres

systèmes sociaux et le secteur privé. L'initiative vise à améliorer la prestation de services et l'adoption de solutions fondées sur des données probantes qui servent l'intérêt public.

Le Ministère propose également la mise sur pied d'un projet pilote pour la conclusion d'ententes sur l'administration de la justice avec les groupes autochtones qui ne sont pas parties à des négociations globales (c'est-à-dire qui font partie d'ententes « distinctes »). Ces projets reconnaîtraient un rôle accru des communautés autochtones dans l'administration, l'application, la poursuite et le règlement des lois en vertu de la *Loi sur les Indiens*[lxi], et de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*[lxii] et des lois et règlements fédéraux, provinciaux ou territoriaux. Le contrôle sur l'administration de la justice serait une manière pour certains groupes autochtones de se doter de capacités d'apporter des changements durables et transformationnels.

Ressources financières budgétaires prévues pour le support au système de justice

Dépenses budgétaires 2020-2021 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
478 120 142	478 120 142	477 119 774	459 614 652

Remarque : Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Ministère de la justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[lxiii].

Ressources humaines prévues pour le support au système de justice

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
293	293	293

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Ministère de la justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[lxiv].

Résultats prévus pour les services internes

Description

Les services internes comprennent ces groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les services internes désignent les activités et les ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants :

1. Services de gestion et de surveillance
2. Services des communications
3. Services juridiques
4. Services de gestion des ressources humaines
5. Services de gestion des finances
6. Services de gestion de l'information
7. Services des technologies de l'information
8. Services de gestion des biens immobiliers
9. Services de gestion du matériel
10. Services de gestion des acquisitions

Faits saillants de la planification

Les initiatives entreprises dans le cadre du programme des services internes permettront d'assurer l'excellence opérationnelle et juridique, et une attention particulière sera portée à l'effectif du Ministère et aux efforts de modernisation.

Soutenir les employés

Le Ministère continuera de mettre en œuvre des stratégies pour offrir un soutien amélioré aux employés qui éprouvent des difficultés liées à la paye et pour réduire au minimum les problèmes à l'avenir. Pour ce faire, le Ministère utilisera de façon continue des ressources spécialisées afin d'améliorer les processus internes, de renforcer la capacité d'analyse, de surveiller le rendement et d'accroître la sensibilisation.

De plus, les efforts qui seront déployés au cours de l'exercice 2020-2021 seront concentrés notamment sur des stratégies de recrutement, de perfectionnement du personnel et de gestion des talents afin d'accroître l'effectif du Ministère. Le Ministère renforcera son expertise dans les nouveaux domaines, offrira des occasions d'apprentissage et assurera le perfectionnement et le maintien en poste des personnes qui possèdent les aptitudes et les compétences nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels. À titre d'exemple, le Ministère est en train d'élaborer un programme de perfectionnement des praticiens du droit pour appuyer sa communauté juridique et pour mettre davantage l'accent sur l'excellence professionnelle.

Le Ministère poursuivra ses efforts pour favoriser un milieu de travail psychologiquement sain et sécuritaire, respectueux et inclusif au moyen de la mise en œuvre d'un système de gestion de la santé et de la sécurité psychologiques et du plan d'action pour un milieu de travail sécuritaire, y compris la création d'un bureau de l'ombudsman. Des mesures concrètes et des stratégies supplémentaires seront également adoptées afin de répondre aux questions liées à la santé mentale, au harcèlement, à la diversité et l'équité en matière d'emploi ainsi qu'à l'accessibilité.

Modernisation

Déterminé à améliorer la prestation de ses services, le Ministère continuera à encourager l'apprentissage par l'expérimentation, à promouvoir la collaboration et à tirer parti des technologies numériques pour améliorer et moderniser ses opérations et ses systèmes. Le Ministère veillera à ce que ses employés soient dotés d'outils permettant de soutenir les besoins opérationnels changeants et de s'y adapter, et qui demeurent connectés grâce à l'utilisation de plateformes numériques. Conscient des avantages que présentent les nouvelles technologies, le Ministère continuera également à explorer des moyens d'intégrer leur utilisation dans la prestation de services juridiques.

Des efforts continus seront déployés pour élaborer la Stratégie nationale d'aménagement des locaux en vue d'établir une vision à l'appui de la modernisation du milieu de travail.

Grâce à la mise en œuvre de sa Stratégie de données, le Ministère appuiera les objectifs de la Feuille de route de la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale tout en adaptant la stratégie aux besoins du Ministère. La stratégie sera mise en œuvre progressivement sur une période de cinq ans. Au cours de la première année, l'attention sera portée sur l'élaboration des principes et des lignes directrices en vue de la gestion proactive de la qualité, de l'utilité, de la confidentialité des données et des privilèges et accès sous-jacents, ainsi que sur la définition des rôles et responsabilités des employés. Il en découlera une amélioration de l'information pour la prise de décisions fondées sur des données probantes et un appui aux efforts déployés dans l'ensemble du gouvernement pour une plus grande ouverture et une plus grande transparence.

Le ministère continuera aussi à appuyer la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)[lxv]. Le changement des mentalités et des comportements permettant d'appuyer ces objectifs demeurera un point central pour le Ministère en vue de l'établissement d'une culture solide du développement durable.

Ressources financières budgétaires prévues pour les Services internes

Budget des dépenses 2020-2021 (as indicated in Main Estimates)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
80 423 780	80 423 780	79 729 341	80 115 630

Remarque : Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles.

Ressources humaines prévues pour les Services internes

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
1 070	1 070	1 070

Dépenses et ressources humaines

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du Ministère prévues pour les 3 prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice à venir avec les dépenses réelles pour les exercices précédents.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2017–2018 à 2022–2023

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.

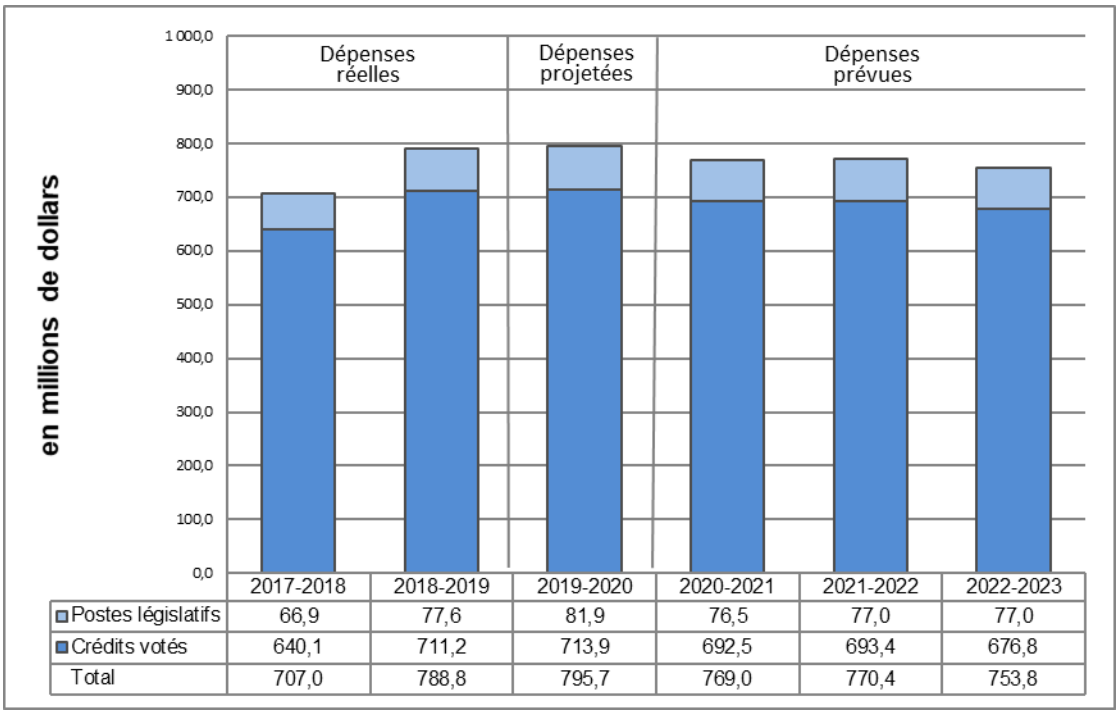

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Postes législatifs	66,9	77,6	81,9	76,5	77,0	77,0
Crédits votés	640,1	711,2	713,9	692,5	693,4	676,8
Total	707,0	788,8	795,7	769,0	770,4	753,8

*Il peut y avoir des différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Le total des dépenses prévues du Ministère pour 2019-2020 s'élève à 769,0 million de dollars:

- 210,5 millions de dollars pour les services juridiques (27%);
- 478,1 millions de dollars pour le support au système de justice (63%); et
- 80,4 millions de dollars pour les services internes (10%).

En tant que principal fournisseur de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux, le Ministère a une autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit, ce qui lui permet de percevoir et de dépenser les recettes provenant de ces services. Aux fins de l'établissement de rapports ministériels, ces recettes disponibles réduisent les autorisations et les dépenses totales du Ministère dans le crédit 1 (dépenses de fonctionnement). Pour des besoins de comparabilité, les « dépenses prévues » excluent les recettes disponibles.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réelles, les prévisions des dépenses et les dépenses prévues pour chaque responsabilité essentielle du ministère de la Justice Canada et pour les services internes pour les exercices pertinents à l'année de planification en cours.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses 2017-2018*	Dépenses 2018-2019	Prévisions des dépenses 2019-2020**	Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021***	Dépenses prévues 2021-2022***	Dépenses prévues 2022-2023***
Services juridiques	180 732 263	243 874 771	213 520 623	210 473 297	210 473 297	213 543 076	214 065 266
Support au système de justice	430 621 197	448 180 851	467 093 292	478 120 142	478 120 142	477 119 774	459 614 652
Sous-total	**611 353 460**	**692 055 622**	**680 613 915**	**688 593 439**	**688 593 439**	**690 662 850**	**673 679 918**
Services internes	95 648 611	96 751 723	115 113 112	80 423 780	80 423 780	79 729 341	80 115 630
Total	**707 002 071**	**788 807 345**	**795 727 027**	**769 017 219**	**769 017 219**	**770 392 191**	**753 795 548**

* Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles.

** Les dépenses de l'exercice précédent 2017-2018 ont été réorganisées à partir de l'Architecture d'alignement des programmes (structure de rapport jusqu'au 31 mars 2018) vers le Cadre ministériel des résultats (responsabilités essentielles) pour des besoins de présentation et de comparabilité. Les résultats officiels pour ces exercices sont ou seront présentés dans les Comptes publics du Canada et les rapports sur les résultats ministériels de chaque ministère.

*** Prévisions en date du 31 octobre 2019.

La diminution de 26,7 millions de dollars observée entre les prévisions des dépenses de 2019-2020 et celles de 2020-2021 est principalement attribuable aux fonds supplémentaires que le Ministère a reçus en 2019-2020 des crédits centraux du Conseil du Trésor (tels que les financements liés à la rémunération pour des paiements rétroactifs associés aux conventions collectives et au report du budget de fonctionnement) qui ne font pas partie des dépenses prévues des exercices futurs. Les dépenses prévues pour 2020-2021 et pour les exercices futurs ne tiennent pas compte des fonds déjà approuvés dans le Budget principal des dépenses.

Les dépenses prévues du Ministère en 2019-2020 (795,7 millions de dollars) ont connu une légère augmentation de 6,9 millions de dollars par rapport aux dépenses de 2018-2019 (788,8 millions de dollars). Cette hausse des dépenses s'explique principalement par l'incidence nette des paiements d'indemnités rétroactifs liés aux conventions collectives conclues en 2018-2019 et en 2019-2020. Elle s'explique également par une augmentation des dépenses de contribution pour des programmes comme l'aide juridique en matière pénale, l'aide juridique pour les immigrants et les réfugiés et le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes prévues pour 2020-2021

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes prévues pour 2020-2021.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes prévues 2020-2021	2020-21 Planned Revenues Netted Against Expenditures	Dépenses nettes prévues 2020-2021
Services juridiques	486 922 297	276 449 000	210 473 297
Soutient au système de justice	478 120 142	0	478 120 142
Sous-total	**965 042 439**	**276 449 000**	**688 593 439**
Services internes	130 974 780	50 551 000	80 423 780
Total	**1 096 017 219**	**327 000 000**	**769 017 219**

Les recettes nettes du Ministère en vertu d'un crédit s'élèvent à 327 millions de dollars et peuvent servir à une compensation correspondante au budget de fonctionnement. Les recettes nettes en vertu d'un crédit sont théoriquement réparties entre les programmes de services juridiques et ceux des services internes. Les recettes réelles réparties entre les programmes peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, comme les taux de services juridiques approuvés chaque année par le Conseil du Trésor, la fluctuation de la demande en services juridiques de la part des clients ministériels et le montant réel des recettes recueillies en plus ou en moins des autorisations. Comme le montre le graphique qui suit, le montant prévu de recettes disponibles pour le Ministère en date du 31 octobre 2019, devrait atteindre 343 millions de dollars en 2019-2020.

Graphique des tendances liées aux recettes nettes du Ministère (en millions de dollars)

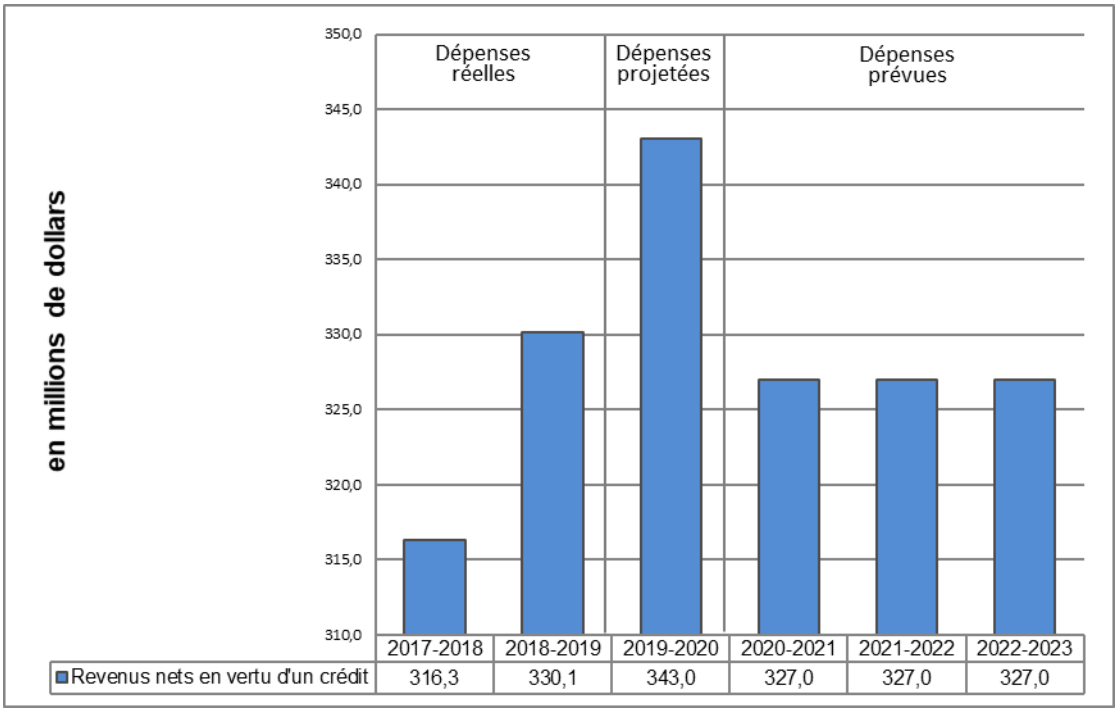

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente les équivalents temps plein réels, les prévisions d'équivalents temps plein et les équivalents temps plein prévus pour chaque responsabilité essentielle du Ministère de la Justice Canada et pour les services internes pour les exercices pertinents à l'année de planification en cours.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2017-2018*	Équivalents temps plein réels 2018-2019	Équivalents temps plein projetés 2019-2020**	Équivalents temps plein prévus 2020-2021	Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein prévus 2022-2023
Services juridiques	3 044	3 122	3 275	3 275	3 276	3 278
Soutien au système de justice	296	291	293	293	293	293
Sous-total	**3 340**	**3 413**	**3 568**	**3 568**	**3 569**	**3 571**
Services internes	971	973	1 070	1 070	1 070	1 070
Total	**4 311**	**4 386**	**4 638**	**4 638**	**4 639**	**4 641**

*Les ETP de l'exercice précédent 2017-2018 présentés ont été réorganisés à partir de l'Architecture d'alignement des programmes (structure de rapport jusqu'au 31 mars 2018) vers le Cadre des résultats ministériels (responsabilités essentielles) aux fins de présentation et de comparaison. Les résultats officiels pour ces années sont ou seront présentés dans les Comptes publics du Canada et les rapports sur les résultats ministériels.

**Prévisions en date du 31 octobre 2019.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans le Budget principal des dépenses 2020-2021[lxvi].

État des résultats condensés prospectifs

L'état des résultats condensés prospectifs donne un aperçu des opérations du Ministère de la justice Canada de 2019-2020 à 2020-2021.

Les montants des prévisions des résultats et des résultats prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web du ministère de la justice Canada

État des résultats condensé prospectifs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

Renseignement financier	Résultats projetés en 2019-2020	Résultats prévus 2020-2021	Écart (Résultats prévus en 2020-2021 moins résultats prévus projetés en 2019-2020)
Total des dépenses	1 230 339	1 178 091	(52 248)
Total des recettes	343 026	327 000	(16 026)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	887 313	851 091	(36 222)

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle: David Lametti, c.p., c.r., député
Administratrice générale : Nathalie G. Drouin, Ad. E.
Portefeuille ministériel: Justice
Instrument habilitant : *Loi sur le ministère de la Justice*[lxvii]
Année d'incorporation ou de création : 1868

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le site Web du ministère de la Justice.

Pour de plus amples informations sur les engagements de la lettre de mandat organisationnelle du ministère, voir la « lettre de mandat du ministre »

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont accessibles sur le site Web du ministère de la Justice.

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels du ministère de la Justice Canada pour 2020-2021 sont illustrés ci-dessous :

Cadre ministériel des résultats

Responsabilité essentielle 1 : Services Juridiques

Résultat ministériel : Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité.

Indicateurs

- La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour l'ensemble de la qualité des services juridiques.
- La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour le rendement des services juridiques selon les normes de service pour la prestation de services juridiques au gouvernement.
- Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus et réglés).

Responsabilité essentielle 2 : Support au système de justice

Résultat ministériel : Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada.

Indicateurs

- La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit.
- Pourcentage des Canadiens qui perçoivent le système de justice pénale comme étant a) juste et b) accessible.
- Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada.

Résultat ministériel : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions.

Indicateurs

- Nombre et type de programmes/processus de justice réparatrice offerts.
- Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes/processus de justice réparatrice offerts.
- Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre/pourcentage de peines d'emprisonnement.
- Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé.
- Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine de comportant pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées.
- Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation.

Résultat ministériel : Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

Indicateurs

- Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales.
- Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » pour l'utilité de l'information fournie.
- Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles.
- Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées.
- Le pourcentage des demandes ou des plaintes des clients de Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite.

Services internes

Répertoire des programmes

Programmes

- Services de consultation juridique
- Services de contentieux
- Services législatifs

Programmes

- Politiques juridiques, Lois et Gouvernance
- Représentation juridique
- Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie
- Régime des contraventions
- Victimes d'actes criminels
- Justice pour les jeunes
- Justice pour la famille
- Justice pour les autochtones
- Partenariats avec le système de justice
- Ombudsman des victimes d'actes criminels

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[lxviii].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web du ministère de la Justice Canada.

- Analyse comparative entre les sexes plus;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel du ministère de la Justice Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales qui sont liées à ses résultats prévus pour 2020-2021.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[lxix]. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent uniquement du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale
Ministère de la Justice Canada
284 Wellington Street
Ottawa, Ontario
Canada K1A 0H8

Téléphone: 613-957-4222
Télécopieur: 613-992-4556
Courriel: webadmin@justice.gc.ca
Site(s) web: https://www.justice.gc.ca/eng/index.html

Annexe: Définitions

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])
Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres en tenant compte de multiples facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)
Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

Cible (target)
Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit (appropriation)
Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires (budgetary expenditures)
Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

Dépenses législatives (statutory expenditures)
Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

Dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)
Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues (planned spending)
En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.
Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

Dépenses votées (voted expenditures)
Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Équivalent temps plein (full time equivalent)
Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

Expérimentation (experimentation)
Conduite d'activités visant d'abord à explorer, puis à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions, afin d'étayer la prise de décision sur des éléments probants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens en examinant ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles choses), mais est distincte de celle-ci, car elle suppose une comparaison rigoureuse des résultats. Par exemple, l'utilisation d'un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation; tester systématiquement le nouveau site Web par rapport aux outils de sensibilisation existants ou à un ancien site Web pour voir lequel favorise un engagement accru est une expérimentation.

Indicateur de rendement (performance indicator)
Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)
Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

Initiative horizontale (horizontal initiative)
Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

Plan (plan)
Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)
Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère sur une période de 3 ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

Priorité ministérielle (departmental priority)
Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de se concentrer et de faire rapport au cours de la période de planification. Les priorités ministérielles représentent ce qui est le plus important ou ce qui doit être fait en premier pour appuyer l'atteinte des résultats ministériels souhaités.

Priorités pangouvernementales (government-wide priorities)
Aux fins du Plan ministériel 2020-2021, les priorités pangouvernementales renvoient aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2015 : Croissance de la classe moyenne; un gouvernement ouvert et transparent; un environnement sain et une économie forte; la diversité fait la force du Canada; sécurité et possibilités.

Production de rapports sur le rendement (performance reporting)
Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme (program)
Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)
Présentation d'information sur les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

Rendement (performance)
Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Répertoire des programmes (program inventory)
Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère**.**

Responsabilité essentielle (core responsibility)
Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

Résultat (result)
Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat ministériel (departmental result)
Conséquence ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

Résultat stratégique (strategic outcome)
Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Notes en fin d'ouvrage

i Condition féminine Canada, Qu'est-ce que L'ACS+?, https://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/index-fr.html

ii Ministère de la Justice Canada, Directive du procureur général du Canada sur les litiges mettant en cause les peuples autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dja-ijr/dlcpa-dclip/litiges-litigation.html
Site Web de la législation (Justice), *Loi constitutionnelle de 1982*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-16.html

iv Nations Unies, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html

v Site Web de la législation (Justice), Loi Constitutionnelle de 1982, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html

vi *Ibid.*

vii Condition féminine, Qu'est-ce que L'ACS+, https://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/index-fr.html

viii Ministère de la Justice, Principes guidant le procureur général du Canada dans les litiges fondés sur la *Charte*, https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes2-principles2.html

ix Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dja-ijr/dlcpa-dclip/litiges-litigation.html

x Nations Unies, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html

xi Ministère de la Justice, Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html
Site Web de la législation (Justice), *Loi sur l'évaluation d'impact*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.75/index.html
Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la protection des renseignements personnels*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Lois/P-21/index.html

xiv Ministère de la Justice, Directive du procureur général du Canada sur les litiges mettant en cause les peuples autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dja-ijr/dlcpa-dclip/litiges-litigation.html

xv Site Web de la législation (Justice), *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, Inuit et des Métis*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.73/index.html

xvi Gouvernement du Canada, Principe de Jordan, https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/services/principe-jordan.html

xvii Gouvernement du Canada, Explorer de nouvelles façons de travailler ensemble, https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1511969222951/1529103469169

xviii Site Web de la législation (Justice), *Loi sur l'ajout de terres aux réserves et la création de réserves*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-1.3/TexteComplet.html

xix Affaires autochtones et du Nord du Canada, Politique sur les revendications particulières et Guide sur le processus de règlement, https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100030501/1100100030506
Site Web de la législation (Justice), *Loi sur les langues officielles*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/

xxi CanLII, *Truchon c. Procureur général du Canada*, 2019 QCCS 3792, https://www.canlii.org/fr/qc/qccs/doc/2019/2019qccs3792/2019qccs3792.html

xxii Site Web de la législation (Justice), *Code criminel*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/

xxiii Site Web de la législation (Justice), *Loi sur l'accès à l'information*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/

xxiv Parlement du Canada, *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-83/sanction-royal

xxv Parlement du Canada, *Loi concernant des questions de sécurité nationale*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-59/sanction-royal
Site Web de la législation (Justice), *Loi constitutionnelle de 1982*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html
Site Web de la législation (Justice), *Loi sur les espèces en péril*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/s-15.3/

xxviii Gouvernement du Canada, L'Accord Canada-États-Unis-Mexique, https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/index.aspx?lang=fra

xxix Organisation mondiale du commerce, https://www.wto.org/indexfr.htm

xxx Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/G-11.55/page-3.html
Site Web de la législation (Justice), *Loi sur l'équité salariale*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-4.2/page-1.html

xxxii. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

xxxiii. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

xxxiv Ministère de la Justice, L'état du système de justice pénale – Rapport 2019, https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/etat-state/rap2019-2019rpt/tdm-toc.html
Ministère de la Justice, Tableau de bord sur l'état du système de justice pénale, https://www.justice.gc.ca/socjs-esjp/fr

xxxvi Site Web de la législation (Justice), *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, https://laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2019_25/

xxxvii Parlement du Canada, *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-78/sanction-royal

xxxviii Nations Unies, Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

xxxix Commission de vérité et réconciliation du Canada, https://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf

xl Justin Trudeau, Premier Ministre du Canada, Examen des rôles de ministre de la Justice et de procureur général du Canada, https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-dinformation/2019/08/14/examen-des-roles-de-ministre-de-la-justice-et-de-procureur

xli Ministère de la Justice, Programme de financement des services de justice pour les jeunes, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsjj-yjsfp.html
MMinistère de la Justice, Fonds du système de justice pour les jeunes, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/jj-yj/index.html

xliii Ministère de la Justice, Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/intens.html

xliv Ministère de la Justice, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html

xlv Ministère de la Justice, Programme de justice autochtone, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html
Ministère de la Justice, Programme d'aide juridique, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html

xlvii Ministère de la Justice, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html

xlviii Ministère de la Justice, Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html

xlix Ministère de la Justice, Programme juridique de partenariats et d'innovation, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpi-jpip.html

l Commission de vérité et réconciliation du Canada, https://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf

li Ministère de la Justice, Évaluation de la stratégie fédérale d'aide aux victimes, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/11/sfv-fvs/p2.html

lii Site Web de la législation (Justice), Charte canadienne des droits des victimes, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-23.7/page-1.html

liii Ministère de la Justice, Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/fada-mmiw/info.html

liv Condition féminine Canada. Qu'est-ce que L'ACS+?, https://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/index-fr.html

lv Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/

lvi Ministère de la Justice, Fonds canadien de justice familiale, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/index.html

lvii Site Web de la législation (Justice), Loi sur le divorce, https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/D-3.4/index.html

lviii Ministère de la Justice, Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/s-15.3/

[lix] Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, https://www.victimesdabord.gc.ca/
[lx] Objectifs de développement durable, https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300
[lxi] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur les Indiens*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-5/
[lxii] Site Web de la législation (Justice) Loi sur la gestion des terres des premières nations, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.8/
lxiii. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
lxiv. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
[lxv] Gouvernement du Canada, Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, https://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/goals/
lxvi. Budget principal des dépenses 2018-2019, https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html
[lxvii] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur le ministère de la Justice*, https://laws.justice.gc.ca/eng/acts/J-2/
lxviii. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
lxix. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, https://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp